



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'environnement, des  
transports, de l'énergie et de la communication  
3003 Berne

*Document PDF et Word à :*  
[raphael.bucher@bafu.admin.ch](mailto:raphael.bucher@bafu.admin.ch)

*Fribourg, le 18 juin 2019*

**Procédure de consultation – Révision partielle de l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub> en raison du couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE**

Madame, Monsieur,

Suite au courrier de Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, du 25 mars 2019, les services spécialisés de l'administration cantonale ont analysé le projet de révision partielle de l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub> en raison du couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE.

Cette modification porte sur l'intégration, dans le système d'échange de quotas d'émission, du trafic aérien et des centrales thermiques à combustion fossiles.

Nous saluons cette proposition. Bien que cette modification ne présente pas d'enjeu crucial pour le canton de Fribourg, nous émettons tout de même une réserve sur le fait que cette solution ne doit pas empêcher de mettre l'accent sur les réductions des émissions réalisées concrètement et localement, cette possibilité étant par ailleurs à l'étude actuellement dans l'élaboration de notre plan climat cantonal.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen  
Président



Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat